

**L'An Deux Mil Dix-Sept, le Sept Juillet**, à 19 h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de **Mme Anne-Françoise GAILLOT, Maire**.

Présents : Mmes et MM. COER. COULANGE. DEVIE. DOUMENG. DURAND. LE MENN. MAUREL. MERCIER. MILLARD. ROBERT. WATRIN.

Absents : M. BEQUET, excusé,

Mme COULANGE, excusée,

M. CLAIR, excusé,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal LE MENN été élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Sollicitation du SIAEP : Remise gracieuse
- 2) Décision Modificative Budget Assainissement : Ecriture de régularisation,
- 3) Questions diverses.

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente, Désignation d'un secrétaire de séance**

\*\*\*\*\*

#### **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

#### **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Pascal LE MENN a été élu secrétaire.

#### **1 – SOLLICITATION DU SIAEP / REMISE GRACIEUSE**

Dans le cadre de la procédure engagée par la commune de La Boissière-Ecole à l'encontre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable pour un arriéré réclamé par l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pollution domestique, le Tribunal Administratif de Versailles a décidé le 30 juin 2016 de décharger la commune de son obligation de payer et d'annuler le titre litigieux.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Rambouillet a fait appel de cette décision.

La Cour d'Appel a rejeté la requête du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et l'a condamné à verser à la commune la somme de 1 332,02 euros au titre de l'article L.176-1 du Code de Justice Administrative.

Par courrier du 15 juin 2017, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a sollicité la commune pour qu'elle renonce à cette somme eut égard aux frais engendrés par cette procédure (9 815,00 euros).

Le Conseil est interrogé sur cette demande,

Il ressort de la discussion engagée les éléments suivants :

- La commune a elle-même engagé des frais importants – 5 436,85 TTC – qui auraient pu être réduits si le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable n'avait pas fait appel de la décision,
- Il n'y a pas lieu d'aller à l'encontre de la Cour d'Appel, dans le respect de la décision rendue,
- Les habitants de la commune ont déjà une double peine puisqu'ils participent au règlement de ces frais tant au titre de la commune par le règlement des impôts qu'au titre de la taxe sur l'eau qui revient pour partie au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.

Le Conseil est appelé par Mme le Maire à voter sur ce sujet.

Par 9 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE,

**Le Conseil décide de ne pas faire droit à la demande du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.**

## 2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT / ECRITURES DE REGULARISATION

### a) VIREMENTS CREDITS AVANCE FORFAITAIRE STEP

*Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

#### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	238	ONA			Avances et acomptes versés/com..	32 584,62
					<b>Total</b>	<b>32 584,62</b>

#### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2031	ONA			Frais d'études	-32 584,62
					<b>Total</b>	<b>-32 584,62</b>

### b) VIREMENTS CREDITS AVANCE FORFAITAIRE STEP - PINTO

*Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2158	ONA			Autres	32 584,62
<b>Total</b>						<b>32 584,62</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2156	ONA			Matériel spécifique d'exploit.	-32 584,62
<b>Total</b>						<b>-32 584,62</b>

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

- **ARRETE COMMUNAL / INTERDICTION CONSOMMATION D'ALCOOL PLACE SAINT-JEAN**

Mme le Maire informe les membres du Conseil du problème de la recrudescence de la consommation d'alcool sur la voie publique, notamment par des personnes mineures et l'augmentation des ramassages de verres brisés, plastiques et de cannettes d'aluminium sur la commune..

Après concertation avec les gendarmes, Mme le Maire propose de prendre un arrêté communal afin d'interdire toute consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public.

L'ensemble du Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

- **INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2017-2018**

Les élus tiendront une permanence en mairie, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre de 16h30 à 20h30 pour les inscriptions.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et trente-cinq minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>
LE MENN Pascal		CLAIR Régis	<i>Absent, excusé</i>
DURAND Gilles		BEQUET Fabrice	<i>Absent, excusé</i>
COER Anne		MAUREL Isabelle	
MILLARD Patrick		WATRIN Olivier	
DOUMENG Nicole		COULANGE Chantal	<i>Absente, excusée</i>
DEVIE Franck		ROBERT Cyrille	
MERCIER Francis			
<p><b>Le Maire,</b></p> <p><b>Anne-Françoise GAILLOT</b></p>			